

**MÉMORIAL**

DU

**GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.**



**Memorial**

des

**Großherzogthum & Luxemburg.**

**VENDREDI, 24 décembre 1886.**

**N. 65.**

**Freitag, 24. Dezember 1886.**

*Loi du 22 décembre 1886, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1887.*

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Notre Conseil d'État entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu les décisions de la Chambre des députés et du Conseil d'État du 17 décembre 1886, portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1886, seront recouvrés, pendant l'année 1887, d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

**Art. 2.** Le budget de l'État pour l'exercice 1887 est arrêté :

- en recette, à la somme de 8,007,100 fr. ;
  - en dépense, à la somme de 7,298,195 fr. ;
  - en recette et en dépense pour ordre, à la somme de 1,300,000 fr. ;
- le tout conformément au tableau ci-après.

**Art. 3.** La part des communes dans le produit des impôts directs est fixée, pour l'exercice 1887, savoir ;

- pour l'impôt foncier, à 5 pCt. ;
- pour l'impôt mobilier, à 3 pCt.

*Gesetz vom 22. Dezember 1886, das Staatsbudget der Einnahmen und Ausgaben für's Jahr 1887 betreffend.*

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Anhörung Unseres Staatsrathes ;

Mit Zustimmung der Kammer der Abgeordneten ;

Nach Einsicht der Entscheidungen der Abgeordneten-kammer und des Staatsrathes vom 17. Dezember 1886, gemäß welchen eine zweite Abstimmung nicht stattfinden wird ;

Haben verordnet und verordnen :

**Art. 1.** Die am 31. Dezember 1886 bestehenden direkten und indirekten Steuern werden während des Jahres 1887 gemäß den Gesetzen und Tarifen erhoben, welche deren Vertheilung und Erhebung festsetzen.

**Art. 2.** Das Staatsbudget für's Jahr 1887 ist festgesetzt :

- in Betreff der Einnahmen auf Fr. 8,007,100 ;
  - in Betreff der Ausgaben auf Fr. 7,298,195 ;
  - in Einnahmen und Ausgaben für Rechnungsordnung auf Fr. 1,300,000 ;
- dies nach Maßgabe des nachstehenden Etats.

**Art. 3.** Der Antheil der Gemeinden an dem Ertrage der direkten Steuern ist für das Jahr 1887 festgestellt :

- auf 5 pCt. der Grundsteuer ;
- auf 3 pCt. der Mobiliensteuer.

**Art. 4.** Les crédits non limitatifs ne sont pas susceptibles d'être transférés.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au *Mémorial*, pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Au Lou, le 22 décembre 1886.

GUILLAUME.

*Les membres du Gouvernement :*

- ED. THILGES.
- P. EYSCHEN.
- H. KIRPACH.
- M. MONGENAST.

**Art. 4.** Für nicht einschränkende Credite ist keine Ueberschreibung zulässig.

Befehlen und verordnen, daß dieses Gesetz in's „Memorial“ eingerückt werde, um von Allen, die es betrifft, ausgeführt und befolgt zu werden.

Im Lou, den 22. Dezember 1886.

Wilhelm.

*Die Mitglieder der Regierung :*

- Ed. Thilges.
- P. Eyschen.
- H. Kirpach.
- M. Mongenast.

### Chapitre I<sup>er</sup>. — Recettes.

Articles.	LIBELLE.	Prévisions pour 1887.
	Section I <sup>re</sup> .	
1	Excédant présumé des recettes de l'exercice antérieur. . . . .	1,500,000
	Section II. — Contributions directes et accises.	
2	Contribution foncière . . . . .	950,000
3	Contribution mobilière et patentes . . . . .	450,000
4	Contribution personnelle . . . . .	80,000
5	Impôt sur les mines et minères . . . . .	50,000
6	Impôt sur les chevaux . . . . .	42,000
7	Impôt sur les cabarets . . . . .	160,000
8	Eau-de-vie indigène ou importée de la Prusse, etc. . . . .	185,000
9	Bière . . . . .	100,000
10	Recouvrement de frais de poursuite . . . . .	2,400
11	Timbres de quittances d'accises . . . . .	2,000
12	Remboursement par les communes des frais de renouvellement de plans parcellaires déposés aux secrétariats . . . . .	2,000
13	Extraits du cadastre . . . . .	1,500
14	Recettes diverses . . . . .	1,000
		2,025,900

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1887.
	<b>Section III. — Douanes.</b>	
15	Part du Grand-Duché dans les revenus du Zollverein :	
	a) Droits d'entrée et de sortie . . . . .	1,275,511
	b) Sucre de betteraves . . . . .	125,500
	c) Sel . . . . .	229,311
	d) Tabac indigène . . . . .	55,184
	e) Droit de statistique . . . . .	1,300
	Part du Grand-Duché dans les droits d'Uebergangsabgabe sur la bière et l'eau-de-vie . . . . .	15,194
	<b>Section IV. — Enregistrement et Domaines.</b>	
16	Enregistrement . . . . .	600,000
17	Grefte . . . . .	19,000
18	Hypothèques . . . . .	65,000
19	Successions . . . . .	100,000
20	Centimes additionnels . . . . .	255,000
21	Timbre . . . . .	195,000
22	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement, etc. . . . .	10,000
25	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscations en numéraire . . . . .	75,000
24	Recouvrement de frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger . . . . .	25,000
25	Recouvrement de frais de poursuites et d'instance . . . . .	1,500
26	Fermage de la pêche et des passages d'eau . . . . .	4,000
27	Frais de garde de bois communaux . . . . .	17,000
28	Ventes immobilières . . . . .	45,000
29	Ventes mobilières . . . . .	10,000
30	Rentes des concessions minières . . . . .	263,000
31	Locations . . . . .	10,000
32	Frais de ventes d'immeubles . . . . .	7,500
33	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'État autres que les ventes immobilières. . . . .	3,000
34	Recettes diverses . . . . .	5,000
		<b>1,708,000</b>

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1887.
<b>Section V. — Postes.</b>		
35	Taxes des lettres et autres recettes . . . . .	500,000
<b>Section VI. — Télégraphes et Téléphones.</b>		
36	Taxes des dépêches et autres recettes . . . . .	74,000
<b>Section VII. — Prisons, dépôt de mendicité et hospice central.</b>		
37	Produit du travail des détenus . . . . .	110,000
38	Produit de la cantine et recettes diverses . . . . .	1,000
39	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres. . . . .	90,000
<b>Section VIII. — Recettes diverses.</b>		
40	Retenues sur les traitements et autres recettes pour subvenir en partie au paiement des pensions . . . . .	112,000
41	Contingent des villes de Luxembourg, Diekirch et Echternach dans les dépenses des collèges, et contingent de la commune d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci . . . . .	40,500
42	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention de grades . . . . .	8,000
43	Banque Internationale — traitement du commissaire du Gouvernement . . . . .	6,000
44	Crédit foncier — traitement du commissaire du Gouvernement . . . . .	2,000
45	Versements par les Sociétés de chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance . . . . .	24,000
46	Produit de l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains . . . . .	21,000
47	Remboursements des dépenses de la Caisse d'épargne . . . . .	20,000
48	Excédant de recettes de comptables extraordinaires . . . . .	3,000
49	Remboursements par d'anciens élèves-boursiers . . . . .	700
50	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature . . . . .	6,000
51	Intérêts de fonds en dépôt :	
	a) Fonds de l'État . . . . .	30,330
	b) Fonds de consignations . . . . .	4,800
	c) Intérêts d'obligations acquises par l'État . . . . .	19,870
		55,000
		298,200
	<b>Total des recettes . . . . .</b>	<b>8,007,100</b>

## Chapitre II. — Dépenses.

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
	<b>Section I<sup>re</sup>.</b>	
1	Liste civile . . . . .	200,000
	<b>Section II. — Gouvernement.</b>	
2	Traitements du ministre d'État, des directeurs généraux et des conseillers de Gouvernement . . . . .	51,900
3	Traitements du personnel des bureaux, des huissiers de salle et du concierge de l'hôtel de Gouvernement . . . . .	64,000
4	Frais de route et de séjour . . . . .	2,250
5	Frais de bureau (bibliothèque et impressions comprises) . . . . .	13,000
6	Dépenses pour décorations . . . . .	3,000
7	Dépenses diverses . . . . .	500
	<b>Section III.</b>	<b>134,650</b>
8	Chambre des députés. . . . .	30,000
	<b>Section IV.</b>	
9	Conseil d'État . . . . .	17,000
	<b>Section V. — Secrétariat luxembourgeois à La Haye.</b>	
10	Traitement du secrétaire et indemnité aversionnelle pour frais de bureau et dépenses extraordinaires de résidence à l'étranger . . . . .	12,300
	<b>Section VI. — Relations extérieures.</b>	
11	Légations . . . . .	12,000
12	Consulats . . . . .	6,500
13	Dépenses extraordinaires et imprévues, y compris les voyages à l'étranger . . . . .	7,600
	<b>Section VII. — Justice.</b>	<b>26,100</b>
14	Traitements des fonctionnaires et magistrats de l'ordre judiciaire, y compris les frais de bureau des justices de paix, les dépenses du casier judiciaire et de la police des étrangers . . . . .	270,000
15	Frais de bureau (impressions et bibliothèque, les bibliothèques du barreau comprises) et frais de chauffage et d'éclairage, sans distinction d'exercice . . . . .	12,000
16	Frais de bureau des officiers du ministère public près les tribunaux de police . . . . .	4,000
17	Frais de route et de séjour . . . . .	450

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
18	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute cour militaire . . . . .	400
19	Remises des greffiers. (Crédit non limitatif) . . . . .	4,700
20	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution de commissions rogatoires transmises de l'étranger. (Crédit non limitatif.) (Ces frais pouvant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents.) . . . . .	54,000
21	Frais d'exécution de la loi sur la falsification des denrées alimentaires . . . . .	5,500
22	Huissiers audienciers de la Cour, traitements des concierges . . . . .	3,400
23	Traitement d'un aide-exécuter . . . . .	1,000
	<b>Section VIII. — Cultes.</b>	<b>355,450</b>
	<i>a) Culte catholique.</i>	
24	Traitement du clergé . . . . .	370,000
24bis	Id. — Restant de 1886 . . . . .	2,000
25	Frais de bureau et frais de voyage et de séjour de l'évêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent, en raison d'une mission spéciale . . . . .	2,800
26	Indemnité de 100 francs à chacun des 75 desservants et vicaires les plus âgés, en exercice ou pensionnés, et supplément de traitement de 300 fr. au desservant de Mondorf-les-Bains . . . . .	7,800
27	Séminaire — traitements du directeur et des professeurs . . . . .	13,600
28	Bourses d'études à des élèves nécessiteux du Séminaire . . . . .	3,000
29	Subside pour la bibliothèque du Séminaire . . . . .	300
30	Subside pour le culte catholique et indemnité à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur des localités du territoire grand-ducal . . . . .	4,500
	<i>b) Culte protestant.</i>	
31	Indemnité à un ministre du culte protestant à Luxembourg . . . . .	2,600
32	Subside . . . . .	500
	<i>c) Culte israélite.</i>	
33	Traitement du rabbin . . . . .	2,600
34	Subside . . . . .	500
	<b>Section IX.</b>	<b>410,200</b>
35	<b>Corps de gendarmerie et des volontaires . . . . .</b>	<b>372,000</b>
36	Dépenses de casernement des brigades de gendarmerie . . . . .	25,900
		<b>397,900</b>

Articles.	LIBELLÉ	Crédits pour 1887.
	<b>Section X. — Chambre des comptes.</b>	
37	Traitement des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires. . . . .	34,700
38	Frais de route et de séjour . . . . .	360
39	Frais de bureau (impressions et bibliothèque comprises), frais d'éclairage et de chauffage et dépenses imprévues . . . . .	1,800
		56,860
	<b>Section XI. — Recette générale.</b>	
40	Traitement du receveur général et de l'archiviste, et indemnité pour la rétribution du caissier et d'un commis aux écritures . . . . .	15,350
41	Indemnité aversionnelle pour loyer et autres dépenses de service. . . . .	5,350
		16,900
	<b>Section XII. — Contributions directes, accises et cadastre.</b>	
42	Traitements et indemnités diverses pour les fonctionnaires et employés de l'administration, pour les experts-répartiteurs de la ville de Luxembourg et les membres des conseils cantonaux de révision, y compris le restant d'exercices antérieurs . . . . .	187,000
45	Organisation du service sur la frontière de la Prusse et de la Lorraine pour l'exécution de la convention de 1858, relative à l'impôt sur l'eau-de-vie . . . . .	1,000
44	Frais de route et de séjour . . . . .	7,900
45	Cadastre. — Rétributions variables . . . . .	24,000
46	Statistique des revenus fonciers . . . . .	200
47	Renouvellement partiel des plans cadastraux . . . . .	2,000
48	Frais de bureau de la Direction et des receveurs des contributions, du bureau central du cadastre et des géomètres, y compris les impressions et les instruments . . . . .	11,600
49	Prélèvement sur les impôts au profit des communes. (Crédit non limitatif) . . . . .	62,500
50	Expédition des rôles des contributions directes. . . . .	2,200
51	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions. Ap- position de scellés sur les appareils en repos. . . . .	3,000
52	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes. — Restitution d'accises et d'autres droits. (Crédit non limitatif) . . . . .	30,000
53	Dépenses diverses . . . . .	5,000
		334,400

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
<b>Section XIII. — Enregistrement et domaines.</b>		
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés de l'administration. Indemnités fixes et déplacements des employés supérieurs; indemnités des surnuméraires pour gestions temporaires. Indemnités des membres du conseil d'administration et du contentieux . . . . .	47,200
55	Frais de route et de séjour . . . . .	300
56	Remises et suppléments fixes des receveurs. (Crédit non limitatif) . . . . .	62,000
57	Frais de bureau de la Direction (impressions et livres compris) et des receveurs . . . . .	8,000
58	Frais de poursuite et d'instance (les frais d'instance pouvant, comme les frais de poursuite, être avancés par les comptables). (Crédit non limitatif.) . . . . .	4,200
59	Restitutions. (Crédit non limitatif.) . . . . .	1,700
60	Frais d'adjudication. . . . .	6,000
61	Frais de vente de terrains domaniaux. . . . .	7,500
62	Frais de surveillance des domaines; plantations et boisements sur les terrains des fortifications; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines. . . . .	5,500
63	Remboursements aux tiers-intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés, etc., recouverts sur les condamnés. (Crédit non limitatif) . . . . .	1,000
64	Fabrication de papier-timbre et de timbre mobile et dépenses de l'atelier . . . . .	3,000
65	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine . . . . .	1,000
<b>Section XIV. — Douanes.</b>		<b>149,400</b>
66	Dépenses diverses à la charge exclusive du Grand-Duché . . . . .	52,400
67	Gratifications . . . . .	11,700
68	Loyer de locaux . . . . .	8,000
<b>Section XV.</b>		<b>52,100</b>
69	Caisse d'épargne . . . . .	20,000
<b>Section XVI. — Pensions.</b>		
70	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice.) . . . . .	467,000
71	Secours et subsides permanents; suppléments à des pensionnaires nécessaires . . . . .	15,000
		<b>482,000</b>



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
<b>Section XVII. — Travaux publics — administration.</b>		
72	Traitements et frais de bureau du personnel . . . . .	72,500
73	Frais de route et de séjour . . . . .	8,500
74	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers . . . . .	71,500
75	Salaires des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins vicinaux mis à charge de l'État par les lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 25 mars 1878. . . . .	21,500
		174,000
<b>Section XVIII. — Travaux publics — voirie.</b>		
76	Entretien, réparation et amélioration des routes avec leurs dépendances et des chemins de balage, y compris l'entretien de la voie et des trottoirs du viaduc sur la Pétrusse à Luxembourg . . . . .	210,000
77	Travaux extraordinaires à exécuter sur les routes existantes . . . . .	20,000
78	Mise en état et entretien des chemins de grande communication qui font l'objet des lois des 27 novembre 1874, 17 février 1876 et 25 mars 1878 . . . . .	125,000
79	Mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur. . . . .	150,000
80	Route de Remich à Grevenmacher, exhaussement à la sortie de Remich . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
81	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de construction d'un pont à Rosport . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
82	Indemnités du chef de terrains acquis ou à acquérir en vertu de la loi du 15 janvier 1845, art. 4 . . . . .	3,000
83	Confection de projets de routes, achat d'instruments, impressions pour le service des travaux publics . . . . .	5,000
84	Dixièmes retenues en garantie et dépenses sur exercices clos . . . . .	5,000
85	Chemins de fer ; frais de surveillance, études, dépenses diverses qui s'y rattachent . . . . .	21,000
86	Plantations à établir sur les routes et sur les chemins de grande communication repris par l'État ; pépinières et élagage d'arbres. . . . .	12,000
87	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	500
		552,500
<b>Section XIX. — Travaux publics — propriétés bâties et autres.</b>		
88	Château de Walferdange, entretien des bâtiments, jardins et dépendances, y compris l'indemnité de logement du jardinier . . . . .	8,000

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
89	Frais nécessités par la séparation de l'école industrielle du gymnase et la réforme projetée de l'enseignement supérieur et moyen. . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
90	Déplacement et aménagement de l'école normale . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
91	Entretien, appropriation et réparation de l'hôtel du Gouvernement, des autres bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ; entretien du mobilier et acquisition de meubles ; assurance des bâtiments et du mobilier de l'Etat contre les risques de l'incendie . . . . .	95,000
92	Reconstruction de l'ancien bâtiment de la gendarmerie à Luxembourg (annexe du palais de justice), y compris les dépenses effectuées en 1886. . . . .	14,000
93	Travaux extraordinaires à faire aux bâtiments de l'Etat . . . . .	30,000
94	Agrandissement et aménagement du palais de justice à Luxembourg et de ses dépendances — deuxième crédit . . . . .	80,000
94bis	Crédit voté le 9 décembre 1883 et non inscrit au précédent budget . . . . .	30,000
95	Frais de chauffage et d'éclairage pour différentes administrations. Fêtes publiques et illuminations. (Restant de l'exercice 1883, fr. 5315.) . . . . .	20,000
96	Entretien des monuments historiques du pays et embellissements dans diverses parties du pays . . . . .	7,500
97	Mise en état du parc et de l'établissement de Mondorf-les-Bains . . . . .	20,000
98	Dixièmes retenues en garantie et dépenses sur exercices clos . . . . .	5,000
99	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	500
	<b>Section XX. — Domaines de l'Etat à Luxembourg.</b>	<b>310,000</b>
100	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement . . . . .	6,000
101	Indemnités à payer à des particuliers en suite des travaux de démantèlement exécutés en 1883, et travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg . . . . .	30,000
102	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir. . . . .	40,000
	<b>Section XXI. — Mines.</b>	<b>76,000</b>
103	Traitements et indemnités du personnel et frais de bureau de l'ingénieur et du conducteur des mines . . . . .	13,000
104	Frais de voyage . . . . .	2,200
105	Redevances à payer aux propriétaires de terrains concessibles. (Crédit non limitatif). . . . .	17,000
106	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien	

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
	de l'abornement et concessions éventuelles à délimiter. Dépenses diverses et imprévues. Frais de procès . . . . .	4,000
		36,200
	<b>Section XXII. — Travaux communaux.</b>	
107	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises et de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale. Frais relatifs au contrôle des constructions communales. . . . .	50,000
108	Subsides ordinaires pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux et pour raccordements aux chemins de fer . . . . .	50,000
109	Subsides extraordinaires du même chef . . . . .	50,000
110	Subside à la commune de Wormeldange pour la construction d'un pont sur la Moselle (loi du 28 avril 1886) . . . . .	75,000
111	Subsides aux communes dans l'intérêt de la sécurité publique . . . . .	7,500
		252,500
	<b>Section XXIII. — Dette publique.</b>	
112	Annuités et frais . . . . .	755,900
113	Intérêts et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la caisse de l'Etat . . . . .	5,000
114	Intérêts des consignations et dépôts. (Loi du 12 février 1872.) (Crédit non limitatif). . . . .	5,600
		742,500
	<b>Section XXIV. — Commissariats de district.</b>	
115	Traitements des commissaires et des secrétaires de district, frais de bureau des commissaires, traitements, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale. . . . .	27,500
116	Frais de route et de séjour des commissaires . . . . .	2,500
		50,000
	<b>Section XXV. — Administration forestière.</b>	
117	Traitements de l'inspecteur, des gardes généraux et accessistes; frais de bureau et de tournée de l'inspecteur; indemnités fixes pour le contentieux forestier; dépenses forestières imprévues. . . . .	21,000
118	Crédit pour établir des pépinières et favoriser le boisement de terrains vagues . . . . .	20,000
		41,000
	<b>Section XXVI. — Service sanitaire.</b>	
119	Collège médical et médecins de canton . . . . .	9,500
120	Acquisition des objets nécessaires pour les examens: frais de déplacement, visites des pharmacies et frais de voyage et de séjour des membres du Collège médical non domiciliés à Luxembourg . . . . .	2,500

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
121	Établissement thermal et hydrothérapique de Mondorf-les-bains. Indemnités du personnel attaché provisoirement à l'établissement . . . . .	21,000
122	École d'accouchement. Indemnités du personnel enseignant. Entretien des malades et des élèves . . . . .	7,500
125	Traitements et indemnités des vétérinaires . . . . .	15,900
124	Subsides à des sages-femmes . . . . .	6,000
123	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémie . . . . .	1,200
126	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizootie etc. . . . .	1,550
127	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but . . . . .	80,000
<b>Section XXVII. — Postes et télégraphes.</b>		<b>142,950</b>
<i>a) Postes.</i>		
128	Traitements du directeur et du personnel du service ; indemnités des surnuméraires et comptables . . . . .	187,700
129	Indemnités à des agents et à des employés des postes pour services extraordinaires et frais de remplacement d'employés et de facteurs malades. Indemnités pour agences auxiliaires volontaires. . . . .	14,500
130	Indemnité pour frais de tournée du directeur et des inspecteurs, et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs et agents . . . . .	9,100
131	Traitements et indemnités des facteurs, y compris les frais de leur remplacement aux jours de repos . . . . .	201,700
132	Loyer de locaux. . . . .	1,750
133	Frais de route et de séjour . . . . .	2,000
134	Indemnités aux chemins de fer pour les transports postaux . . . . .	18,200
135	Transport des dépêches et des colis . . . . .	57,500
136	Impressions, timbres-poste et cartes-postales ; frais de bureau de la Direction, des inspecteurs, des percepteurs de Luxembourg (ville et gare) et des bureaux ambulants et de relais . . . . .	22,000
137	Subsides à la masse d'habillement des facteurs de poste . . . . .	4,000
138	Renouvellement et entretien du matériel, y compris les camions . . . . .	4,800
139	Part du Grand-Duché dans les frais du bureau international . . . . .	600
140	Dépenses diverses et imprévues . . . . .	600
		<b>520,250</b>

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
<i>b) Télégraphes et Téléphones.</i>		
141	Traitements du personnel ; indemnités des surnuméraires. . . . .	56,000
142	Indemnités à des aides temporaires et à des employés télégraphistes pour services extraordinaires. . . . .	4,200
145	Indemnités à allouer aux agents du service des postes ou à d'autres personnes qui concourent au service télégraphique dans les bureaux secondaires. . . . .	17,100
144	Frais de bureau, y compris la fourniture de timbres-télégraphe . . . . .	4,500
145	Frais de voyage. . . . .	2,400
146	Surveillance et entretien du matériel et fournitures pour le service des appareils . . . . .	5,250
147	Bureau international de Berne . . . . .	500
148	Remboursements aux offices étrangers ; frais d'expres et bous pour réponses payées (frais à avancer par les comptables). (Crédit non limitatif) . . . . .	5,000
149	Gros entretien, amélioration, création et extension des réseaux télégraphiques et téléphoniques, dépenses diverses et imprévues, y compris le restant d'un exercice antérieur (sans distinction d'exercice) . . . . .	145,000
		217,950
<b>Section XXVIII. — Agriculture.</b>		
150	Commissions d'agriculture et de viticulture, y compris les dépenses de l'exercice 1886 . . . . .	5,600
151	Service agricole. — Traitements du personnel et indemnités de personnes temporairement y attachées. . . . .	17,000
152	Id. — Frais de bureau et acquisition d'instruments ; loyer des locaux, y compris 740 fr. de l'exercice 1886 . . . . .	5,940
153	Frais de route et de séjour . . . . .	5,000
154	Crédit en faveur de travaux d'améliorations agricoles . . . . .	35,000
155	Subsides en faveur de la plantation d'arbres fruitiers . . . . .	20,000
156	Crédit en faveur de grands travaux d'irrigation et d'assainissement, y compris un restant de 100 fr. de l'exercice 1885 . . . . .	20,000
157	Correction, curage et entretien des rivières et ruisseaux . . . . .	100,000
158	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture . . . . .	25,000
159	Conférences agricoles . . . . .	4,500
160	École et station agricoles à Ettelbruck . . . . .	22,200

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
161	Bourses d'études et subsides aux élèves de l'école agricole. . . . .	6,000
162	Subsides pour des études techniques à des écoles spéciales . . . . .	5,000
163	Amélioration de la race des chevaux. (Crédit non limitatif.) . . . . .	19,000
164	Amélioration des races bovine et porcine. (Crédit non limitatif.) . . . . .	54,000
165	Indemnité à payer conformément à la loi du 5 octobre 1870, concernant les épizooties. . . . .	8,000
166	Exécution de la convention phylloxérique de Berne, du 5 novembre 1881. Dépenses en vue des mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra — études. . . . .	4,000
<b>Section XXIX. — Commerce et industrie.</b>		<b>332,240</b>
167	Chambre de commerce. . . . .	1,600
168	Commissariat de la Banque Internationale . . . . .	6,000
169	Crédit foncier — commissaire du Gouvernement . . . . .	2,000
<b>Section XXX. — Enseignement supérieur et moyen.</b>		<b>9,600</b>
170	Athénée, progymnases — traitements et indemnités . . . . .	187,000
171	Les mêmes établissements — matériel et dépenses diverses . . . . .	10,000
172	Honoraires des membres des jurys d'examen et autres frais (sans distinction d'exercice). (Crédit non limitatif.) . . . . .	5,700
173	Bourses pour études universitaires ou études supérieures en général. . . . .	10,500
174	Subsides à des élèves indigents . . . . .	1,500
<b>Section XXXI. — Enseignement primaire.</b>		<b>182,700</b>
175	Commission d'instruction, inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement; traitements, indemnités, frais de voyage et de bureau, et dépenses diverses concernant la surveillance des écoles et de l'enseignement primaire. . . . .	58,500
176	École normale — traitements, indemnités, frais de bureau et dépenses diverses . . . . .	32,000
177	Subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire : a) Subsides en faveur de l'instruction primaire en général. . . . . 62,000 b) Part contributive de l'État dans la majoration du traitement communal du personnel enseignant en vertu de la loi du 6 juillet 1876 . . . . . 50,000 c) Subsides dans l'intérêt du remplacement d'instituteurs malades . . . . . 2,000	94,000

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1887.
178	Subsides en faveur d'écoles du soir et du dimanche et en faveur de cours de gymnastique et frais d'inspection de ces écoles . . . . .	21,500
179	Suppléments de traitements pour ancienneté de service et primes de brevet des instituteurs et institutrices en conformité de la loi du 6 juillet 1876 (sans distinction d'exercice). . . . .	86,000
180	Subsides en faveur de l'enseignement primaire supérieur . . . . .	12,000
181	Bourses d'études aux élèves-instituteurs. . . . .	12,000
182	Bourses d'études aux élèves-institutrices. . . . .	6,000
183	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent l'École normale . . . . .	2,000
184	Secours à d'anciens instituteurs et institutrices et à des orphelins délaissés par des instituteurs . . . . .	4,000
185	Secours aux sociétés de secours mutuels formées par les instituteurs et institutrices . . . . .	1,000
186	Institution des sourds-muets — traitements et indemnités du personnel, et subside éventuel à accorder aux instituteurs envoyés à l'étranger . . . . .	10,700
187	Entretien des élèves du même établissement; habillement, literie et matériel de classe . . . . .	7,200
188	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques . . . . .	5,400
189	Création d'une bibliothèque pédagogique . . . . .	1,000
	<b>Section XXXII. — Arts et sciences.</b>	<b>335,300</b>
190	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires . . . . .	12,000
191	Subside éventuel en faveur du théâtre de la ville de Luxembourg. . . . .	2,000
192	Encouragements aux études industrielles et artistiques. . . . .	6,000
193	Subside à la Section historique de l'Institut. . . . .	2,000
193bis	Subside extraordinaire à la même société . . . . .	2,000
194	Subside au Comité du Willibrordus-Bauverein pour la restauration de la basilique d'Echternach . . . . .	2,000
195	Subside à la Société des sciences naturelles. . . . .	1,300
196	Subside à la Société des sciences médicales. . . . .	1,000
197	Subside à la Société botanique . . . . .	500
		<b>29,000</b>

Articles.	LIBELLE.	Crédits pour 1887.
<b>Section XXXIII. — Prisons et dépôt de mendicité.</b>		
198	Traitements et émoluments fixes . . . . .	45,000
199	Entretien des détenus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens. Cantine, y compris 7,059 frs. de l'exercice 1885 . . . . .	57,059
200	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention . . . . .	100,000
201	Prisons cantonales, maisons de passage — entretien des détenus . . . . .	7,000
202	Menues dépenses . . . . .	1,000
		208,059
<b>Section XXXIV. — Hospice central et orphelinat.</b>		
203	Traitements et émoluments fixes . . . . .	30,000
204	Entretien des reclus (nourriture, habillement, couchage, chauffage, éclairage, médicaments, etc.); habillement et traitement médical des gardiens, y compris les dépenses des exercices antérieurs . . . . .	160,000
204bis	Restant des exercices antérieurs . . . . .	16,006
205	Menues dépenses . . . . .	800
		206,806
<b>Section XXXV. — Bienfaisance publique, secours et récompenses.</b>		
206	Subsides aux communes dans l'intérêt de la bienfaisance publique . . . . .	50,000
207	Secours du chef de pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus, de perte ou abattage de bétail; secours particuliers, etc. . . . .	25,000
208	Subsides aux communes du chef du rapatriement d'aliénés ou d'épileptiques indigents, ainsi que de leur séjour dans des établissements charitables de l'étranger (loi du 26 juin 1874), (sans distinction d'exercice) . . . . .	6,000
209	Remboursements aux communes ou établissements de bienfaisance de secours donnés à des nécessiteux étrangers ou à des indigents abandonnés. . . . .	5,000
210	Remboursements de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers . . . . .	1,600
211	Récompenses pour actes de dévouement. . . . .	500
213	Primes d'encouragement à des sociétés de secours mutuels . . . . .	p <sup>r</sup> mémoire.
		86,100
<b>Section XXXVI. — Police générale et administrative.</b>		
213	Subsides aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes (loi du 4 décembre 1860, art. 2 et 5). (Crédit non limitatif). . . . .	33,000
214	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (loi du 4 décembre 1860, art. 2). (Crédit non limitatif). . . . .	33,000



Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1887.
215	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés . . . . .	600
216	Dépense à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion . . . . .	1,000
217	Primes et dépenses diverses pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles . . . . .	5,000
218	Exécution de la loi sur la pêche — repeuplement des eaux . . . . .	5,000
219	Subsides en faveur de l'exécution de la loi du 20 mars 1876, sur la police des bâtiments et de leurs dépendances . . . . .	65,000
220	Établissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation; surveillance. . . . .	400
Section XXXVII.		145,000
221	Dépenses imprévues, y compris le restant d'exercices antérieurs . . . . .	6,000
222	Recensement de la population à faire en exécution de la loi électorale . . . . .	10,000
Section XXXVIII.		16,000
225	Dépenses d'exercices clos dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs. (Crédit non limitatif). . . . .	2,500
Total général . . . . .		7,298,195
<b>Chapitre III.</b>		
Recettes et dépenses pour ordre. (Crédit non limitatif.)		
1	Remboursements à d'autres États de l'Union douanière ou avances à la douane grand-ducale . . . . .	150,000
2	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'État, ou dépôts de fonds, ou déplacement temporaire en titres de l'emprunt grand-ducal. . . . .	1,000,000
3	Postes. — Remboursements aux offices étrangers. . . . .	150,000
Total . . . . .		1,500,000

Arrêté royal grand-ducal du 22 décembre 1886, pour l'exécution de la loi de budget de l'exercice 1887.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc;

Königl. - Großh. Beschluß vom 22. Dezember 1886, die Ausführung des Budgetgesetzes für's Jahr 1887 betreffend.

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc.;

Vu la loi de ce jour, concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1887 ;

Sur le rapport de Notre Gouvernement ;

Avons arrêté et arrêtons :

Les dispositions de Notre arrêté du 18 mars 1869, réglant l'exécution de la loi du budget pour 1869, sont applicables au budget des dépenses pour l'exercice 1887.

Au Loo, le 22 décembre 1886.

GUILLAUME.

Les membres du Gouvernement :

ED. THILGES.  
P. EYSCHEN.  
H. KIRPACH.  
M. MONGENAST.

Arrêté royal grand-ducal du 22 décembre 1886, concernant la franchise de port des correspondances officielles de la Commission de viticulture.

Nous GUILLAUME III, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg, etc., etc., etc. ;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 1<sup>er</sup> octobre 1879, portant règlement sur la franchise de port des correspondances officielles ;

Sur le rapport de Notre Directeur général des finances et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les correspondances que le président de la Commission de viticulture pourra échanger avec

le commissaire de district du ressort ;  
le procureur d'État et le chef de la brigade de gendarmerie ;  
les bourgmestres de la région viticole ;

le président et le secrétaire de la Commission d'agriculture ;  
les membres de la Commission de viticulture ;  
l'ingénieur agricole, et

Nach Einsicht des Gesetzes vom heutigen Tage, das Budget der Einnahmen und Ausgaben des Staates für 1887 betreffend ;

Auf den Bericht Unserer Regierung ;

Haben beschlossen und beschließen :

Die Bestimmungen Unseres Beschlusses vom 18. März 1869, über die Ausführung des Budgetgesetzes von 1869, sind auf das Ausgaben-Budget des Dienstjahres 1887 anwendbar.

Im Loo, den 22. Dezember 1886.

Wilhelm.

Die Mitglieder der Regierung :

Ed. Thilges.  
P. Eyschen.  
H. Kirpach.  
M. Mongenast.

Königl.-Groß. Beschluß vom 22. Dezember 1886, die Portofreiheit der Dienstsendungen der Weinbau-Commission betreffend.

Wir Wilhelm III, von Gottes Gnaden, König der Niederlande, Prinz von Oranien-Nassau, Großherzog von Luxemburg, etc., etc., etc. ;

Nach Einsicht des Königl.-Groß. Beschlusses vom 1. Oktober 1879, die Portofreiheit der staatsdienstlichen Postsendungen betreffend ;

Auf den Bericht Unseres General-Direktors der Finanzen und nach Berathung der Regierung im Conseil ;

Haben beschlossen und beschließen :

Art. 1. Der Austausch von Postsendungen zwischen dem Präsidenten der Weinbau-Commission und

dem zuständigen Districtskommissär ;  
dem Staats-Anwalt und dem Chef der Gendarmerie-Brigade ;  
den Bürgermeistern der Weinbau treibenden Gegend ;

dem Präsidenten und dem Sekretär der Ackerbau-Commission ;  
den Mitgliedern der Weinbau-Commission ;  
dem Ackerbau-Ingenieur, und

le directeur de l'école agricole à Ettelbrück (station chimique), et réciproquement, jouissent de la franchise de port dans les limites et conditions déterminées par Notre arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1879.

**Art. 2.** Notre Directeur général des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Au Loo, le 22 décembre 1886.

*Le Directeur général  
des finances,  
M. MONGENAST.*

GUILLAUME.

*Avis. — Caisse d'épargne.*

Un arrêté royal grand-ducal du 22 de ce mois statue qu'en dehors du canton de Luxembourg, les juges de paix titulaires actuellement en fonctions et ceux qui pourront être nommés d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1890, sont chargés jusqu'à la dite époque des fonctions de commissaire près la Caisse d'épargne dans leurs cantons respectifs.

Luxembourg, le 24 décembre 1886.

*Le Directeur général des finances,  
M. MONGENAST.*

*Avis. — Administration forestière*

Par arrêté royal grand-ducal du 22 de ce mois, M. Jules Salentiny, accessiste-forestier, a été nommé aux fonctions de garde-général de 2<sup>e</sup> classe au cantonnement de Mersch, en remplacement de M. Faber, décédé.

Luxembourg, le 24 décembre 1886.

*Le Directeur général de l'intérieur,  
H. KIRPACH.*

*Avis. — École normale.*

Par arrêté royal grand-ducal du 22 décembre courant, MM. J.-P. Gläserer et Mathias Stein, le premier, chargé de la direction de l'école modèle et d'application, le second, professeur de la doctrine chrétienne à l'École normale,

dem Direktor der Ackerbauschule zu Ettelbrück (chemische Station), und umgekehrt, geschieht portofrei unter Beachtung der durch Unseren Beschluß vom 1. Oktober 1879 vorgegebenen Einschränkungen und Bedingungen.

**Art. 2.** Unser General-Direktor der Finanzen ist mit der Ausführung gegenwärtigen Beschlusses beauftragt.

Im Loo den 22. Dezember 1886.

*Der General-Director  
der Finanzen,  
M. M o n g e n a s t.*

Wilhelm.

**Bekanntmachung. — Sparkasse.**

Ein Königl.-Großh. Beschluß vom 22. d. Mts. verordnet, daß mit Ausnahme des Kantons Luxemburg, die jetzt in Amt und Titel stehenden Friedensrichter, sowie diejenigen, welche von heute ab bis zum 1. Januar 1890 etwa ernannt werden, bis zu demselben Zeitraum mit den Funktionen eines Commissars der Sparkasse in ihren respectiven Kantonen betraut sind.

Luxemburg, den 24. Dezember 1886.

*Der General-Director der Finanzen,  
M. M o n g e n a s t.*

**Bekanntmachung. — Forstverwaltung.**

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 22. d. Mts. ist Hr. Julius Salentiny, Forstaccessist, zum Oberförster 2. Klasse im Kantonement Mersch, in Ersetzung des verstorbenen Hrn. Faber, ernannt worden.

Luxemburg, den 24. Dezember 1886.

*Der General-Director des Innern,  
H. K i r p a c h.*

**Bekanntmachung. — Normalschule.**

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 22. d. Mts. sind die H. Joh. Peter Gläserer, Lehrer an der Muster- und Übungsschule, und Math. Stein, Religionslehrer an der Normalschule, zu Professoren erster Klasse an letzterer Anstalt,

ont été promus aux fonctions de professeur de 1<sup>re</sup> classe près ce dernier établissement, tout en conservant leurs attributions spéciales.

Luxembourg, le 24 décembre 1886.

*Le Directeur général de l'intérieur,*  
H. KIRPACH.

*Avis. — Chambre de commerce.*

Par arrêté royal grand-ducal du 22 décembre courant, il a été accordé à M. Antoine Pescatore, de Luxembourg, sur sa demande, démission de ses fonctions de vice-président et de membre de la Chambre de commerce.

Luxembourg, le 24 décembre 1886.

*Le Ministre d'État, Président  
du Gouvernement,*  
Ed. THILGES.

*Avis. — Assurances.*

La compagnie d'assurances sur la vie « Le Temps », établie à Paris, a cessé de faire des opérations dans le Grand-Duché.

Le cautionnement déposé par cette compagnie sera restitué le 1<sup>er</sup> avril 1887, si dans l'intervalle aucune opposition n'y a été faite.

Luxembourg, le 23 décembre 1886.

*Le Directeur général des finances,*  
M. MONGENAST.

*Avis. — Service médical.*

Il y a lieu de compléter la liste des personnes autorisées à exercer une branche quelconque de l'art de guérir ou une profession qui s'y rattache — publiée au *Mémorial*, n° 49, p. 588 — par l'ajoute suivante :

Docteur en médecine, en chirurgie et en accouchement, Esch-sur-l'Alzette, *Welter*, Michel.

Luxembourg, le 23 décembre 1886.

*Le Directeur général de la justice,*  
P. EYSCHEN.

mit Beibehaltung ihrer respectiven Specialfächer, befördert worden.

Luxemburg, den 24. Dezember 1886.

*Der General-Director des Innern,*  
H. Kirpach.

*Bekanntmachung. — Handelskammer.*

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 22. d. Mts. ist dem Hrn Anton Pescatore aus Luxemburg, auf sein Ansuchen, Entlassung als Vice-Präsident und Mitglied der Handelskammer gewährt worden.

Luxemburg, den 24. Dezember 1886.

*Der Staatsminister, Präsident  
der Regierung,*  
Ed. Thilges.

*Bekanntmachung. — Versicherungsweien.*

Die Lebens-Versicherungs-Gesellschaft « Le Temps », mit dem Sitze zu Paris, hat ihren Geschäftsbetrieb im Großherzogthum eingestellt.

Die Rückersstattung der hinterlegten Caution wird am 1. April 1887 erfolgen, wenn bis dahin kein Einspruch dagegen erhoben worden ist.

Luxemburg, den 23. Dezember 1886.

*Der General-Director der Finanzen,*  
M. M o n g e n a s t.